



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
ET DE LA MER DES BOUCHES-DU-RHÔNE**  
SERVICE MER, EAU ET ENVIRONNEMENT  
PÔLE NATURE ET TERRITOIRES

## **ÉTUDE PORTANT SUR L'ÉCO-ÉPIDÉMIOLOGIE ET LES DÉPLACEMENTS DES GOÉLANDS LEUCOPHÉE (*LARUS MICHAHELLIS*) DES ÎLES DE MARSEILLE**

### **NOTE DE PRÉSENTATION**

de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
en application de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement  
pour la mise en consultation publique du dossier de demande d'intervention sur le Goéland leucophée  
déposée par le Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive à titre dérogatoire à l'article L411-1,  
en application de l'article L411-2 du Code de l'Environnement.

Les services locaux de l'État sont tenus de veiller à ce que les enjeux de recherche scientifique sur la faune sauvage soit en adéquation avec ceux de la protection des espèces.

À la demande du Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CEFE-CNRS UMR 571), il est proposé d'accorder pour 5 ans une autorisation dérogatoire à l'article L.411-1 du Code de l'Environnement au titre de l'article L.411-2 du même code, pour la réalisation d'une étude scientifique portant visant améliorer les connaissances sur la circulation de maladies dans les populations de Goélands en relation avec les déplacements des individus et les activités humaines.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet de recherche SENTIMOUV (Spatial and demographic dynamics of disease transfer at the wildlife-human interface) qui a pour objectif de prédire et gérer les maladies infectieuses liées aux interactions entre l'homme et la faune.

Pour mener à bien cette étude, le Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive souhaite pouvoir réaliser, sur les Goélands leucophée des îles de Marseille :

- la capture d'individus, leur marquage par pose de bagues et de balises GPS suivi d'un relâcher immédiat sur place ;
- le prélèvement et le transport de matériel biologique (sang et plumes) ;
- la capture d'œufs pour réaliser des échanges entre les nids d'une même île ;
- l'enlèvement et le transport d'œufs ;
- la stérilisation d'œufs dans leurs nids.

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et le Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques ont rendu un avis favorable pour cette demande du fait de la forte dynamique de reproduction des Goélands des îles de Marseille et de l'intérêt scientifique de ces travaux.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer des Bouches-du-Rhône,

Le Chef du Pôle Nature et Territoires,  
Frédéric ARCHELAS

***SIGNE***